

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 00974

Numéro SIREN : 954 509 741

Nom ou dénomination : CREDIT LYONNAIS

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/015168

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/015168**
n°de gestion : **1954B00974**
n°SIREN : **954 509 741 RCS Lyon**

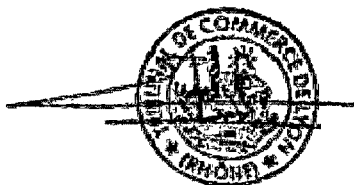
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CREDIT LYONNAIS - Société anonyme à conseil d'administration
18 rue de la République 69002 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5054292

15168

RAPPORT ANNUEL LCL 2017 • COMPTES SOCIAUX

COMPTES CONFORMES

**Le Secrétaire du
Conseil d'Administration**

Villejuif le 18 juin 2018



COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2017

arrêtés par le Conseil d'administration
en date du 7 février 2018
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 7 mai 2018

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2017

1.BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ.....	227
2.HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE	230
3.NOTES ANNEXES.....	231
4.RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	269

1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Opérations interbancaires et assimilées		34 821	32 069
Caisse, banques centrales		4 104	1 927
Effets publics et valeurs assimilées	4		
Créances sur les établissements de crédit	2	30 717	30 142
Opérations avec la clientèle	3	110 580	102 604
Opérations sur titres		5 427	7 312
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	5 397	7 282
Actions et autres titres à revenu variable	4	30	30
Valeurs immobilisées		2 496	2 355
Participations et autres titres détenus à long terme	5-6	441	418
Parts dans les entreprises liées	5-6	598	613
Immobilisations incorporelles	6	187	195
Immobilisations corporelles	6	1 270	1 129
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		4 346	4 166
Autres actifs	7	1 845	1 753
Comptes de régularisation	7	2 501	2 413
TOTAL ACTIF		157 670	148 506

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Opérations interbancaires et assimilées		28 702	24 550
Banques centrales			-
Dettes envers les établissements de crédit	9	28 702	24 550
Comptes créditeurs de la clientèle	10	101 651	94 552
Dettes représentées par un titre	11-12	10 906	12 014
Comptes de régularisation et passifs divers		8 231	9 769
Autres passifs	13	5 796	7 605
Comptes de régularisation	13	2 435	2 164
Provisions et dettes subordonnées		3 833	3 702
Provisions	14-15-16	837	999
Dettes subordonnées	18	2 996	2 703
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17		
Capitaux propres hors FRBG :	19	4 347	3 919
Capital souscrit		1 848	1 848
Primes d'émission		30	30
Réserves		500	500
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		1 516	1 186
Résultat de l'exercice		453	355
TOTAL PASSIF		157 670	148 506

Compte de résultat détaillé au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	27-28	2 874	3 156
Intérêts et charges assimilées	27	(1 238)	(1 788)
Revenus des titres à revenu variable	28	50	20
Commissions (produits)	29	1 880	1 757
Commissions (charges)	29	(301)	(274)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	12	5
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	2	(1)
Autres produits d'exploitation bancaire	32	76	68
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(76)	(82)
Produit net bancaire		3 279	2 861
Charges générales d'exploitation	33	(2 231)	(2 362)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(180)	(167)
Résultat brut d'exploitation		868	332
Coût du risque	34	(201)	(184)
Résultat d'exploitation		667	148
Résultat net sur actifs immobilisés	35	16	215
Résultat courant avant impôt		683	363
Résultat exceptionnel	36		-
Impôt sur les bénéfices		(230)	(8)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		453	355

2. HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<u>Engagements donnés</u>	23 579	24 805
Engagements de financement	17 207	18 505
Engagements de garantie	6 372	6 300
Engagements sur titres		

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
<u>Engagements reçus</u>	104 118	98 359
Engagements de financement	9 894	8 607
Engagements de garantie	94 224	89 752
Engagements sur titres		

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

3. NOTES ANNEXES

Note 1 : Principes et méthodes comptables – Faits caractéristiques de l'exercice

Note 1.1 : Principes et méthodes comptables

Les états financiers de LCL sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de LCL est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

L'exercice 2017 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable ni de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

✓ Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours. On distingue :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique "clientèle" comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit LCL à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

- **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre LCL et sa contrepartie.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle, ou de montants tirés sans autorisation de découvert.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, LCL distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Dépréciations au titre du risque de crédit sur base individuelle**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par LCL par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- **Traitement comptable des dépréciations**

Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

- Provisions au titre du risque de crédit sur base collective ou sectorielle

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe LCL démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, LCL a constitué au passif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses provisions sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires, telles que :

- Provisions calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, LCL détermine, à partir d'outils et de bases statistiques et en fonction de multiples critères d'observation, un montant de pertes attendues à horizon d'un an (EL à un an).

L'évaluation de la provision fait appel à la probabilité de défaut (PD) affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté du management.

Le montant de cette provision est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des provisions sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

- Autres provisions sur base collective

LCL a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de financement d'acquisitions, notamment de LBO (*Leveraged Buy-Out*) et de financements structurés d'acquisition (FSA). Ces provisions sont liées à la volonté de LCL de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées à partir des historiques de défauts et calculées par différences de pertes attendues à maturité après application d'un coefficient de stress, reflet du jugement expérimenté du management de LCL sur les risques existant à date. Des coefficients de stress de probabilité de défaut et de LGD (*Loss Given Default* ; taux de pertes en cas défaut) différents peuvent ainsi être retenus sur les portefeuilles de LBO et de FSA.

Dans le même esprit, LCL a constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir le risque spécifique de financement de différents secteurs d'activité clairement identifiés. La perte attendue stressée à maturité repose sur des hypothèses de dégradation de la PD (probabilité de défaut) et de la LGD.

LCL a également provisionné au passif de son bilan une dépréciation destinée à couvrir les contrats sains et non performants au sens de l'ABE (Autorité bancaire européenne).

- Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués "du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays". (Note de la Commission bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

✓ Portefeuille Titres

LCL applique les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- Titres de transaction

Ce sont des titres de transaction qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

- Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

- Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si LCL dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. principes comptables décrits ci-dessus relatifs aux "Créances et engagements par signature").

- Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels LCL dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, hors exceptions prévues par ce texte.

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Les titres de l'activité de portefeuille (TAP) sont des investissements en titres à revenu variable. Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués ligne par ligne au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31/12/2017, LCL ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

- **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres de participation et parts dans les entreprises liées, ainsi que les autres titres détenus à long terme, sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces trois catégories de titres sont évaluées, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

- **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, LCL détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, LCL utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

- **Dates d'enregistrement**

LCL enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Au 31/12/2017, LCL n'a pas d'opérations de titres donnés ou reçus en pension livrée.

- **Reclassement de titres**

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

LCL n'a pas opéré en 2016 de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

LCL a reclassé en 2017 ses titres à revenu fixe du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement. Ces reclassements sont documentés et justifiés en annexe n°4, conformément au règlement ANC 2014-07.

- **Rachat d'actions propres**

LCL n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2016 et 2017.

✓ **Immobilisations**

LCL applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

LCL applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement). Conformément aux dispositions de ce règlement, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur éventuelle.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 a modifié à partir de 2016 la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit pas être comptabilisé globalement et systématiquement au poste "Fonds commercial"; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en "Immobilisations corporelles, incorporelles, financières..." Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans respectivement pour le gros œuvre des immeubles de type "hausmannien" et des autres immeubles, de 30 ans pour le second œuvre, de 20 ans pour les installations techniques et de 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans,
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans.

A l'exception des logiciels et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le Groupe pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

✓ **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

✓ **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

LCL applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

✓ Provisions

LCL applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 sur les passifs pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

LCL a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, et pour lesquelles l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, LCL a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision correspondent à celles mises en œuvre dans le groupe Crédit Agricole ; elles ont été établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

✓ Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

• Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie "b" article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les opérations de couverture du risque global de taux (catégorie "c" article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont évaluées selon une méthode symétrique à celle qui s'applique aux éléments d'actif et de passif couverts. En conséquence, les résultats de ces opérations sont enregistrés *prorata temporis* dans la note "Produits nets d'intérêts et revenus

assimilés", rubrique "Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

- **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie "a" article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie "d" article 2522-1 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché des instruments financiers à terme correspond à leur prix de marché, lorsqu'il existe, ou résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché en l'absence de marché actif.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative, et, accompagnés, le cas échéant, d'une réfaction, lorsque la rareté des transactions sur le marché le justifie.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Titre 5 Livre II du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, dans son chapitre 1 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, LCL intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories "a" et "d" de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de LCL.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, sur une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

✓ **Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le compte de résultat, les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Au bilan, les positions de change sont évaluées aux cours de change de fin de période. Les profits et les pertes de change liés à cette réévaluation sont généralement enregistrés dans le compte de résultat, exceptés ceux constatés sur les actifs en devises détenus de façon durable (titres d'investissement, de participation et les autres titres détenus à long terme), financés en euros (monnaie autre que celle dans laquelle les titres sont libellés). Dans ce cas particulier, l'écart résultant de la réévaluation figure en compte de bilan et ne passe en résultat qu'en cas de cession.

✓ Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision au passif du bilan lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour LCL.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 22 à 23.

✓ Participation et intéressement des salariés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La participation et l'intéressement sont couverts, respectivement, par l'accord du 29 juin 2004 et l'accord du 25 juillet 2016.

Cet accord d'intéressement repose sur une approche globale de la rémunération variable collective, qui inclut également la participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre la rémunération variable collective et le montant de la réserve de participation. Conformément à l'accord de participation, la réserve de participation est calculée selon la formule légale.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les "Frais de personnel".

✓ Avantages au personnel

Les avantages au personnel se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

- Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

LCL applique depuis le 1^{er} janvier 2013 la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, LCL provisionne à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

LCL a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02, qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

LCL a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, LCL a souscrit des assurances auprès de Predica et d'organismes extérieurs.

Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de LCL, présents à la clôture de l'exercice.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces différentes provisions figurent au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

- **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, LCL n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations restant à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré au compte de résultat en "Frais de personnel".

✓ **Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

Les impôts exigibles sont provisionnés à la clôture de la période à laquelle ils se rattachent.

En France, le taux d'imposition de droit commun est de 33 1/3 %. Compte tenu de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % lorsque l'IS excède sept cent soixante-trois mille euros, et des deux contributions exceptionnelles d'IS de 15 % chacune, le taux d'impôt sur les sociétés est de 44,43 % au 31 décembre 2017.

La première contribution exceptionnelle de 15 % est due par les redevables de l'impôt qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros et la seconde, dont le taux est également de 15 %, frappe les redevables de l'IS réalisant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 3 milliards d'euros. Ces deux contributions s'appliquent au titre des exercices clos à compter du 31/12/2017 et jusqu'au 30/12/2018.

Les plus-values nettes à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation et les titres fiscalement assimilés détenus depuis au moins deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 12 % calculée sur le montant brut des plus-values de cession et taxable au taux de droit commun de l'IS.

LCL a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, LCL constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole S.A.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), LCL a fait le choix de comptabiliser le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 1.2 : Événements significatifs relatifs à l'exercice 2017

On notera deux événements significatifs :

- Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 " Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017".

Suite à l'acceptation d'une offre ferme par LCL en date du 22 juin 2017, le contrat de cession de la banque Thémis au groupe FIDUCIAL a été signé le 11 octobre 2017. En tenant compte des délais de levée des conditions suspensives, la date de *closing* de l'opération a été fixée au 5 mars 2018, en accord avec le calendrier ACPR.

Compte tenu de l'offre ferme reçue, la contribution de Banque Thémis dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 relative aux entités destinées à être cédées : les postes du bilan font l'objet d'un reclassement dans des rubriques dédiées, soit 160 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et 124 millions d'euros en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées. Aucune perte latente consolidée n'est anticipée sur cette cession.

- Conséquence du remboursement anticipés et des renégociations de prêts macro-couverts :

LCL, en lien avec le groupe Crédit Agricole S.A. mène des travaux d'analyse détaillés de sa macro-couverture de crédits à taux fixe afin de tenir compte du contexte de taux bas, ainsi que des remboursements anticipés et des renégociations de crédits à l'habitat. La persistance des taux bas au premier semestre 2017, comme au 31 décembre 2017, et le volume des demandes de remboursements anticipés et de renégociations constatés en 2017 ont conduit LCL en lien avec le groupe Crédit Agricole à ajuster certaines hypothèses de modélisation retenues au titre des exercices futurs. En conséquence, un impact de -122 millions d'euros a été comptabilisé en Produit net bancaire au 31 décembre 2017 dans les comptes de LCL, soit -96 millions d'euros en Résultat net d'impôt, correspondant à la décomptabilisation de la réévaluation du portefeuille de prêts remboursés ou renégociés initialement macro-couverts et à l'inefficacité relative aux redésignations d'instruments de couverture.

Note 2 : Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	2 189				2 189	1	2 190	145
à terme	22 533	385	990	4 183	28 091	132	28 223	29 689
Valeurs reçues en pension	1	7	2		10		10	14
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				294	294		294	294
Total	24 723	392	992	4 477	30 584	133	30 717	30 142
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							30 717	30 142

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 294 millions d'euros. LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

Note 3 : Opérations avec la clientèle**Note 3.1 : Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	200	11			211		211	241
Autres concours à la clientèle	4 844	9 073	39 609	55 687	109 213	143	109 356	101 496
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	2 089				2 089	12	2 101	2 034
Dépréciations							(1 088)	(1 167)
VALEUR NETTE AU BILAN							110 580	102 604

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 4 millions d'euros.

LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

Parmi les créances sur la clientèle, 17 728 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2017 contre 13 077 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2017 s'élèvent à 1 076 millions d'euros contre 1 030 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Note 3.2 : Opérations avec la clientèle – analyse par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DROM-COM)	108 496	100 781
Autres pays de L'U.E.	1 845	1 794
Autres pays d 'Europe	407	328
Amérique du Nord	359	347
Amérique Centrale et Latine	35	34
Afrique et Moyen-Orient	167	163
Asie et Océanie (hors Japon)	193	153
Japon	11	8
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	111 513	103 608
Créances rattachées	155	163
Dépréciations	(1 088)	(1 167)
VALEUR NETTE AU BILAN	110 580	102 604

Note 3.3 : Opérations avec la clientèle – encours douteux et dépréciations par zone géographique

(En millions d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-COM)	108 644	1 987	1 044	(1 047)	(605)	100 938	2 218	1 244	(1 129)	(714)
Autres pays de L'U.E.	1 849	116	61	(38)	(19)	1 797	55	31	(36)	(22)
Autres pays d'Europe	408	8	4	(1)	(1)	328	7	4	(1)	(1)
Amérique du Nord	360	2	1	(1)	(1)	348	1	-	-	-
Amérique Centrale et Latine	35	1	1	-	-	35	1	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	168	2	1	(1)	(1)	163	2	1	(1)	(1)
Asie et Océanie (hors Japon)	193	2	1	-	-	153	1	-	-	-
Japon	11	-	-	-	-	9	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	112 558	2 116	1 111	(1 088)	(626)	105 633	2 286	1 280	(1 167)	(737)

Note 3.4 : Opérations avec la clientèle – analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	74 222	1 065	323	(471)	(278)	69 467	1 105	924	(449)	(448)
Agriculteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres professionnels	1 213	57	-	(26)	-	1 354	90	-	(44)	-
Clientèle financière	534	3	-	-	-	445	-	-	-	-
Entreprises	35 296	992	790	(592)	(349)	32 187	1 083	356	(671)	(289)
Collectivités publiques	249	-	-	-	-	176	6	-	(3)	-
Autres agents économiques	154	1	-	-	-	142	1	-	-	-
Total	111 468	2 118	1 113	(1 089)	(627)	105 169	2 285	1 280	(1 167)	(737)

Note 4 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	-	-	-
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe :	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	4 402	-	-	-	4 402	7 024
Autres émetteurs	585	31	-	406	1 022	291
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	4	4	2
Dépréciations	-	(31)	-	-	(31)	(35)
VALEUR NETTE AU BILAN	4 987	-	-	410	5 397	7 282
Actions et autres titres à revenu variable	-	31	-	-	31	32
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(1)	-	-	(1)	(2)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	30	-	-	30	30
Total	4 987	31	-	410	5 427	7 312
Valeur Estimative	4 987	37	-	411	5 435	7 324

Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement et d'investissement s'élève à 11 millions d'euros au 31/12/2017, contre 14 millions d'euros au 31/12/2016.

Transfert de Portefeuille de Placement vs Investissement en octobre 2017 pour 356 millions d'euros.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

Note 4.1 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grande catégorie de contrepartie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	4 402	7 024
Etablissements de crédit	598	13
Clientèle financière	16	17
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	439	293
Divers et non ventilés		
Total en principal	5 455	7 347
Créances rattachées	4	2
Dépréciations	(32)	(37)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 427	7 312

Note 4.2 : Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				31/12/2016			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	5 424		31	5 455	7 315		32	7 347
dont titres cotés	5 225		1	5 226	7 131		1	7 132
dont titres non cotés	199		30	229	184		31	215
Créances rattachées	4			4	2			2
Dépréciations	(31)		(1)	(32)	(35)	-	(2)	(37)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 397		30	5 427	7 282		30	7 312

Note 4.3 : Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe – analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	1	4 996	125	302	5 424	4	5 428	7 317
Dépréciations							(31)	(35)
VALEUR NETTE AU BILAN							5 397	7 282
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute								
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							5 397	7 282

Note 5 : Titres de participations et de filiales

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2017.

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptables des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions & avals donnés par la société	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé (PNB)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
1. Filiales (+ 50%)										
BANQUE THEMIS	24 000	11 785	100,00%	35 685	35 685	37	11 530	42 888	3 959	3 950
CL DEV.ECONOMIQUE	18 294	70 579	100,00%	85 371	85 371			346	288	960
INTERFIMO Titres	93 832	114 751	98,95%	116 158	116 158		250	53 096	16 765	16 504
CL VERWALTUNG	26	294 551	100,00%	281 822	281 822			299	166	-
				519 036	519 036					21 414
2. Participations et Filiales (10 à 50%)										
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT (1)	539 995	22 574	11,49%	57 310	57 310			1 588 892	57	-
CREDIT LOGEMENT A + B (1)	1 259 850	597 101	16,50%	210 276	210 276			217 691	107 795	16 902
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication :										
Filiales françaises (ensemble)				78 183	77 210					8 850
Filiales étrangères (ensemble)				5 662	195					
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)				59 991	58 428					1 576
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				1 462	135					

(1) Ces données ne sont pas des données au 31/12/2017 (2016 pour CRH et CREDIT LOGEMENT)

Note 5.1 : Valeur estimative des titres de participation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur Estimative	Valeur au bilan	Valeur Estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	603	785	620	717
Titres cotés				
Avances consolidables	1	2	2	2
Créances rattachées				
Dépréciations	(6)		(9)	
VALEUR NETTE AU BILAN	598	787	613	719
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	329	452	327	496
Titres cotés			36	
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(3)		(40)	
Sous-total titres de participation	326	452	323	496
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	113	161	95	98
Titres cotés				
Avances consolidables	2	3		
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	115	164	95	98
VALEUR NETTE AU BILAN	441	616	418	594
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 039	1 403	1 031	1 313

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres. Celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur Estimative	Valeur au bilan	Valeur Estimative
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	1 045	1 398	1 042	1 311
Titres cotés			36	
TOTAL	1 045	1 398	1 078	1 311

Note 6 : Variation de l'actif immobilisé**Immobilisations financières**

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2017	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	619	19	(35)		603
Avances consolidables	2		(1)		1
Créances rattachées					
Dépréciations	(8)		2		(6)
Valeur nette au bilan	613	19	(34)		598
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	360	13	(44)		329
Avances consolidables	3		(3)		
Créances rattachées					
Dépréciations	(40)		37		(3)
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	95	18			113
Avances consolidables		2			2
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	418	33	(10)		441
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 031	52	(44)		1 039

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2017	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	2 193	281	(54)		2 420
Amortissements et dépréciations	(1 064)	(143)	58	(1)	(1 150)
Valeur nette au bilan	1 129	138	4	(1)	1 270
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	760	39	(3)		796
Amortissements et dépréciations	(565)	(44)			(609)
Valeur nette au bilan	195	(5)	(3)		187
TOTAL	1 324	133	1	(1)	1 457

L'application du règlement ANC 2015-06 a conduit LCL à reclasser comptablement un mali de fusion enregistré en "Fonds commercial" pour l'affecter en "Immobilisations corporelles d'exploitation", scindées en constructions et terrains. Ce mali est amorti prospectivement depuis le 01/01/2016.

Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	234	67
Comptes de stock et emplois divers		1
Débiteurs divers (2)	1 482	1 610
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	129	75
Valeur nette au bilan	1 845	1 753
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	1 508	1 484
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	12	
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	77	105
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	391	408
Autres produits à recevoir	361	323
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	1	2
Autres comptes de régularisation	151	91
Valeur nette au bilan	2 501	2 413
TOTAL DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION	4346	4166

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 96 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie.

Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 8 : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées		-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	1 167	465	(530)	(16)	2	1 088
Sur opérations sur titres	38	2	(8)			32
Sur valeurs immobilisées	56	11	(47)	-	-	20
Sur autres actifs	2	1	-		-	3
TOTAL	1 263	479	(585)	(16)	2	1 143

Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts								
à vue	1 351				1 351		1 351	1 424
à terme	2 739	3 834	8 785	11 980	27 338	13	27 351	23 126
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
TOTAL	4 090	3 834	8 785	11 980	28 689	13	28 702	24 550

Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle**Note 10.1 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle**

(en millions d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	48 614				48 614		48 614	43 536
Comptes d'épargne à régime spécial	37 866	397	2 109	2 042	42 414		42 414	39 702
à vue	33 842				33 842		33 842	31 417
à terme	4 024	397	2 109	2 042	8 572		8 572	8 285
Autres dettes envers la clientèle	7 036	321	2 318	926	10 601	22	10 623	11 314
à vue	810				810		810	848
à terme	6 226	321	2 318	926	9 791	22	9 813	10 466
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	93 516	718	4 427	2 968	101 629	22	101 651	94 552

Note 10.2 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DROM-COM)	96 530	89 365
Autres pays de L'U.E.	2 425	2 307
Autres pays d'Europe	950	943
Amérique du Nord	331	332
Amérique Centrale et Latine	106	115
Afrique et Moyen-Orient	1 045	1 214
Asie et Océanie (hors Japon)	160	164
Japon	77	83
Non ventilés et organismes internationaux	5	5
Total en principal	101 629	94 528
Dettes rattachées	22	24
VALEUR AU BILAN	101 651	94 552

Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Particuliers	68 677	64 735
Professionnels	1 483	1 427
Clientèle financière	2 112	2 086
Entreprises	26 174	23 456
Collectivités publiques	1 680	1 405
Autres agents économiques	1 503	1 419
Total en principal	101 629	94 528
Dettes rattachées	22	24
VALEUR AU BILAN	101 651	94 552

Note 11 : Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire		700	1 478		2 178	63	2 241	4 348
Titres de créances négociables (1)	1 211	3 625	1 193	154	6 183	2	6 185	5 681
Emprunts obligataires	422		1 359	450	2 231	249	2 480	1 985
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	1 633	4 325	4 030	604	10 592	314	10 906	12 014

(1) Dont 4 millions d'euros émis à l'étranger

« le solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre »

Note 12 : Emprunts obligataires par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				31/12/2016
	Durée Résiduelle ≤ 1 an	Durée Résiduelle > 1 an ≤ 5 ans	Durée Résiduelle > 5 ans	ENCOURS	ENCOURS
Euro	422	1 359	450	2 231	1 780
Taux fixe	422	1 359		1 781	1 780
Taux variable			450	450	
Autres devises de l'UE					
Taux fixe					
Taux variable					
Dollar					
Taux fixe					
Taux variable					
YEN					
Taux fixe					
Taux variable					
Autres devises					
Taux fixe					
Taux variable					
Total en principal	422	1 359	450	2 231	1 780
Taux fixe	422	1 359		1 781	1 780
Taux variable			450	450	
Dettes rattachées				249	205
VALEUR AU BILAN				2 480	1 985

Note 13 : Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés	4 987	7 025
Instruments conditionnels vendus	234	67
Comptes de règlement et de négociation	77	30
Créditeurs divers	474	443
Versements restant à effectuer sur titres	24	40
Valeur au bilan	5 796	7 605
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	680	512
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	20	18
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	482	478
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	400	418
Autres Charges à payer	722	651
Autres comptes de régularisation	131	87
Valeur au bilan	2 435	2 164
VALEUR TOTALE AU BILAN	8 231	9 769

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 : Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	130	13	(83)	(1)	1	60
Provisions pour autres engagements sociaux	78	8	(5)	(2)	(1)	78
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	70	20	(4)	(39)		47
Provisions pour litiges fiscaux	5			(5)		
Provisions pour autres litiges	24	3	(1)	(11)		15
Provision pour risques pays (1)	7			(2)		5
Provisions pour risques de crédit (2)	328	53		(27)	(2)	352
Provisions pour restructurations (3)	42		(7)	(2)		33
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (4)	21	20	(2)	(5)		34
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	131			(65)		66
Autres provisions	163	24	(8)	(29)	(3)	147
VALEUR AU BILAN	999	141	(110)	(188)	(5)	837

(1) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR / CRD4.

(3) Provision de 34M€ constituée en 2016 au titre de la provision pour optimisation du réseau, utilisée pour 6,5M€ en 2017.

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 15 ci-après

Note 15 : Epargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur (ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période),
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017 et à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016, et hors prime d'état.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 012	3 259
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 700	1 674
Ancienneté de plus de 10 ans	4 529	3 008
Total Plans d'épargne-logement	8 241	7 941
Total Comptes épargne-logement	1 335	1 347
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 576	9 288

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	6	10
Comptes épargne-logement	43	65
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	49	75

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1	21
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	20	8
Ancienneté de plus de 10 ans	45	102
Total Plans d'épargne-logement	66	131
Total Comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	66	131

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2017	Dotations	Reprises	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	131		65	66
Comptes épargne-logement				
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	131		65	66

Note 16 : Engagements sociaux – avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N-1	352	343
Coûts des services rendus sur l'exercice	13	11
Coût financier	4	6
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	(7)	(10)
Variation de périmètre	2	4
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(23)	(28)
(Gains) / pertes actuariels	13	26
PETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	354	352

Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services rendus	13	11
Coût financier	4	6
Rendement attendu des actifs	(3)	(3)
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels nets		
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	(7)	(10)
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	7	4

Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	223	222
Rendement attendu des actifs	3	4
Gains / pertes actuariels	(1)	(3)
Cotisations payées par l'employeur (1)	76	6
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	2	5
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(9)	(11)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	294	223

Variations de la provision

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
(Provisions)/actifs au 31/12/N-1	127	120
Cotisations payées par l'employeur (1)	(76)	
Variation de périmètre	-	2
Paievements directs de l'employeur	(14)	(17)
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	22	22
(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31/12/N	59	127

(1) L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une externalisation en 2017 qui a conduit au versement d'une contribution employeur de 60M€.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 3,2 %,
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,5 %.

Note 17 : Fonds pour risques bancaires généraux

Au 31 décembre 2017, il n'existe pas de fonds pour risques bancaires généraux dans les comptes de LCL.

Note 18 : Dettes subordonnées - analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL	TOTAL
Dettes subordonnées								
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Titres et emprunts participatifs				85	85		85	120
Autres emprunts subordonnés à terme				1 350	1 350	1	1 351	1 021
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				1 558	1 558	2	1 560	1 562
Euro				1 558	1 558	2	1 560	1 562
VALEUR AU BILAN				2 993	2 993	3	2 996	2 703

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 26 M€ au 31 décembre 2017 contre 11 M€ au 31 décembre 2016.

Note 19 : Variation des capitaux propres (avant répartition)

(en millions d'euros)	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (1)	Ecarte conversion / réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 848	185		1 653			260	3 946
Dividendes versés au titre de 2015				(222)				(222)
Variation de capital							-	-
Variation des primes et réserves							-	-
Affectation du résultat social 2015				513			(513)	-
Report à nouveau débiteur							-	-
Acompte sur dividendes 2016							(160)	(160)
Résultat de l'exercice 2016							355	355
Autres variations								
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 848	185		1 944			(58)	3 919
Dividendes versés au titre de 2016							(185)	(185)
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2016				160				160
Report à nouveau débiteur								
Acompte sur dividendes 2017								
Résultat de l'exercice 2017							453	453
Autres variations								
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 848	185		2 104			210	4 347

(1) Dont 30 millions d'euros de primes d'émission

Note 20 : Composition des fonds propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	4 347	3 919
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs (1)	2 996	2 703
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	7 343	6 622

(1) Mise en place d'emprunts super subordonnés à durée indéterminée (SS DI) éligibles Additional Tier 1 (AT1)

sous Bâle III dans le cadre de la gestion des fonds propres Tier 1 pour 1.400 M€

Note 21 : Opérations effectuées en devises**Contributions par devise au bilan**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	154 117	153 013	145 306	144 207
Autres devises	1 932	1 895	1 792	1 765
Valeur brute	156 049	154 908	147 098	145 972
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	2 765	2 762	2 646	2 509
Dépréciations	(1 144)		(1 263)	
TOTAL	157 670	157 670	148 481	148 481

le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises conformément à l'article 1124-27 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014

Note 22 : Opérations de change, emprunts et prêts en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	35	35	57	57
Devises	17	17	29	29
Euros	18	18	28	28
Opérations de change à terme	2 478	2 478	2 791	2 790
Devises	1 229	1 230	1 435	1 435
Euros	1 249	1 248	1 356	1 355
Prêts et emprunts en devises	16	16	1	1
Prêts et emprunts en devises	16	16	1	1
TOTAL	2 529	2 529	2 849	2 848

Note 23 : Opérations sur instruments financiers à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	121 017	20 983	142 000	171 833
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	121 017	20 983	142 000	171 833
Swaps de taux d'intérêt	121 017	20 983	142 000	171 833
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		16 046	16 046	13 594
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		16 046	16 046	13 194
Options de swap de taux				
Achetés		200	200	
Vendus		200	200	
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés		2 739	2 739	1 667
Vendus		2 739	2 739	1 667
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		5 084	5 084	4 934
Vendus		5 084	5 084	4 926
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnel				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de Crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

Ne figurent pas dans cette note les engagements en devises (change à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 23.1 et 23.2.

Note 23.1 : Opérations sur instruments financiers à terme – encours notionnels par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2017			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	6 904	3 264		6 904	3 264				
Options de taux			400			400			
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	50 739	40 230	51 031	50 739	40 230	51 031			
Caps, Floors, Collars	586	4 474	417	586	4 474	417			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédits									
Sous-total	58 229	47 968	51 848	58 229	47 968	51 848			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	3 940	834	182	3 940	834	182			
Sous-total	3 940	834	182	3 940	834	182			
TOTAL GÉNÉRAL	62 169	48 802	52 030	62 169	48 802	52 030			

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2016			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	5 643	4 217		5 643	4 217				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	90 149	37 427	44 256	90 149	37 427	44 256			
Caps, Floors, Collars	316	2 504	515	316	2 504	515			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédits									
Sous-total	96 108	44 148	44 771	96 108	44 148	44 771			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	4 190	1 237	154	4 190	1 237	154			
Sous-total	4 190	1 237	154	4 190	1 237	154			
TOTAL GÉNÉRAL	100 298	45 385	44 925	100 298	45 385	44 925			

Note 23.2 : Instruments financiers à terme – juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels
Futures						
Options de change	207	207	10 168	43	43	9 860
Opérations fermes en devises sur marchés organisés						
Options de taux			400			
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	1 998	2 619	142 000	2 656	3 326	171 832
Forward taux	14	14	5 477	18	14	3 335
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	34	35		6	7	
Opérations fermes sur actions et indices	-	-		-	-	
Opérations conditionnels sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Autres				1	17	
Sous-total	2 253	2 875	158 045	2 724	3 407	185 027
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	45	44	4 956	74	73	5 581
Sous-total	45	44	4 956	74	73	5 581
TOTAL GÉNÉRAL	2 298	2 919	163 001	2 798	3 480	190 608

Note 23.3 : Information sur les Swaps**Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt**

<i>(en millions d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	-	5 366	115 652	20 983
Contrats assimilés (1)	-	-	-	-

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014/07.

Note 24 : Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés**Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	9	72	82	2	67	69
Risques sur les autres contreparties (2)	243	119	363	265	109	373
Total avant effet des accords de compensation	252	191	445	266	176	442
Dont risques sur contrats de :						
Taux d'intérêt, change et matières premières	252	192	443	266	176	441
Dérivés actions et sur indices	-	-	-	-	-	-
Total avant effet des accords de compensation	252	192	443	266	176	441
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation (1)	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	252	192	443	266	176	441

* calculé selon les normes prudentielles Bâle II

(1) Effet des accords de collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché mis en place au 1er trimestre 2010

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie

(2) Crédit Agricole SA a demandé et obtenu de l'ACPR l'extension de l'application de la pondération à 0% au-delà du périmètre d'affiliation (article 113,6 du règlement européen n°575/2013) entre 2 filiales françaises établissement de crédit soumises à des exigences prudentielles sur base individuelle ou sous consolidée. Pour rappel la pondération était de 20% jusqu'en 2014.

Note 25 : Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés	23 579	24 805
Engagements de financement	17 207	18 505
Engagements en faveur d'établissements de crédit	87	314
Engagements en faveur de la clientèle	17 120	18 191
Ouverture de crédits confirmés	6 918	6 825
- Ouverture de crédits documentaires	190	194
- Autres ouvertures de crédits confirmés	6 728	6 631
Autres engagements en faveur de la clientèle	10 202	11 366
Engagements de garantie	6 372	6 300
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	821	585
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	367	89
Autres garanties	454	496
Engagements d'ordre de la clientèle	5 551	5 715
Cautions immobilières	12	5
Autres garanties d'ordre de la clientèle	5 539	5 710
Engagements sur titres		-
· Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		-
· Autres engagements à donner		-
Engagements reçus	104 118	98 359
Engagements de financement	9 894	8 607
Engagements reçus d'établissements de crédit	9 893	8 607
Engagements reçus de la clientèle	1	
Engagements de garantie	94 224	89 752
Engagements reçus d'établissements de crédit	61 660	66 418
Engagements reçus de la clientèle	32 564	23 334
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	102	211
Autres garanties reçues	32 462	23 123
Engagements sur titres		-
· Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		-
· Autres engagements reçus		-

Note 26 : Actifs donnés et reçus en garantie

Les principales créances apportées en garantie par LCL sont enregistrées au hors-bilan dans le poste "Autres engagements donnés" et concernent :

- les créances éligibles au refinancement auprès de la Banque de France pour 17 024 millions d'euros,
- les crédits à l'habitat auprès de la CRH à hauteur de 3 214 millions d'euros,
- les crédits immobiliers dans le cadre d'opérations de refinancement avec la S.F.E.F, Credit Agricole *Home Loan* SFH et le véhicule de titrisation FCT *Evergreen* pour 7 999 millions d'euros.

De plus, 646 millions d'euros ont été déposés auprès de CA-CIB dans le cadre des opérations de collatéralisation sur les instruments financiers à terme.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie en cours de période

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Garanties détenues dont l'entité peut disposer

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par LCL et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de LCL.

Note 27 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	2 874	3 156
- sur opérations avec les établissements de crédit	393	467
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	2 472	2 684
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	6	5
- produits nets sur opérations de macro-couverture		
- sur dettes représentées par un titre	3	-
- autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés	(1 238)	(1 788)
- sur opérations avec les établissements de crédit	(358)	(307)
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	(464)	(517)
- charges nettes sur opérations de macro-couverture (2)	(208)	(690)
- sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- sur dettes représentées par un titre	(208)	(269)
- autres intérêts et charges assimilées		(5)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	1 636	1 368

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2017 est de 123 millions d'euros, il était de 86 millions d'euros au 31 décembre 2016

(2) Dont -322M€ soulté Swaps opérations ALM en 2016

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 28 : Revenus des titres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	50	20
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS SUR DES TITRES A REVENUS VARIABLES	50	20

Note 29 : Produit net des commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	59	(10)	49	33	(4)	29
Sur opérations internes au Crédit Agricole						
Sur opérations avec la clientèle	515	(28)	487	521	(33)	488
Sur opérations sur titres		-	-		-	-
Sur opérations de change	3	-	3	3		3
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-		-			
Sur prestations de services financiers (1)	1 298	(263)	1 035	1 200	(232)	968
Provisions pour risques sur commissions	5	-	5	-	(5)	(5)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	1 880	(301)	1 579	1 757	(274)	1 483

(1) dont prestations d'assurance-vie : 290 millions d'euros

Note 30 : Gains ou pertes des opérations sur portefeuille de négociation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	4	4
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	8	1
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	12	5

Note 31 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	3	(1)
Dotations aux dépréciations	-	(2)
Reprises de dépréciations	3	1
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(1)	-
Plus-values de cession réalisées	2	-
Moins-values de cession réalisées	(3)	-
Solde des opérations sur titres de placement	2	(1)
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	2	(1)

Note 32 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Produits divers	54	30
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	16	16
Reprises de provisions	6	22
Opérations Crédit bail et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	76	68
Charges diverses	(31)	(56)
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	(26)	(24)
Dotations de provisions	(19)	(2)
Autres charges d'exploitation bancaire	(76)	(82)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-	(14)

Note 33 : Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(748)	(829)
Charges sociales :	(409)	(368)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(132)	(137)
Intéressement et participation	(84)	(72)
Impôts et taxes sur rémunérations	(147)	(147)
Total des charges de personnel	(1 388)	(1 416)
Refacturation et transferts de charges de personnel	5	5
Frais de personnel nets	(1 383)	(1 411)
Frais administratifs nets		
Impôts et taxes	(53)	(86)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1)	(845)	(919)
Total des charges administratives	(898)	(1 005)
Refacturation et transferts de charges administratives	50	54
Frais administratifs nets	(848)	(951)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(2 231)	(2 362)

(1) Dont 14,8 millions d'euros au titre du fonds de résolution unique

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2017, un montant de 29,9 millions d'euros a été accordé à LCL au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013, LCL a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique "Charges sociales" un montant de 29.9 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Au titre de l'exercice 2017, il a été utilisé en totalité par LCL en maintenant un niveau d'investissements importants dans le digital et dans la rénovation des agences, et en poursuivant une politique de formation et de recrutement dans un contexte de transformation.

Dans la continuité des années précédentes, et afin de poursuivre la modernisation de son image de banque relationnelle et digitale, LCL a ouvert un programme de rénovation d'agences tout en continuant à investir dans la simplification et la digitalisation des parcours client, ainsi que dans le développement de nouvelles fonctionnalités pour l'Appli mobile.

Au niveau de la formation, des actions importantes ont été maintenues sur 2017 notamment lors de la "prise de poste" et lors de mobilités, dans le but d'accompagner les collaborateurs concernés. De plus les formations "points de rencontre" ont été poursuivies en 2017 pour plus de 55 jeunes destinés à être intégrés chez LCL. Toutes ces actions représentent en 2017 près de 149.000 heures de formation.

Enfin, le CICE a permis chez LCL de maintenir un niveau de recrutement important, avec l'embauche de 1.217 personnes en CDI mais également avec l'accueil de nombreux alternants et stagiaires. Le CICE a permis ainsi de mettre en œuvre un plan de communication (web, réseaux sociaux, presse, événements internes), de participer ou d'organiser 150 événements internes et externes (écoles/salons emploi) et de collaborer avec de nombreux prestataires externes (LinkedIn, jobboards, etc).

Effectif en fin de période par catégorie

Catégories de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	8 637	8 618
Non-cadres	9 197	10 091
TOTAL	17 834	18 709
Dont : Personnel mis à disposition	75	102

Note 34 : Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et dépréciations	(548)	(617)
Dépréciations sur créances douteuses	(459)	(467)
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(89)	(150)
Reprises des provisions et dépréciations	625	615
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	522	457
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	103	158
Variation des provisions et dépréciations	(278)	(2)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(64)	(39)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(259)	(150)
Décote sur prêts restructurés	(2)	(4)
Récupérations sur créances amorties	47	9
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	(201)	(184)

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 2 M€

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 251 M€

(2) Dont 5 M€ utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 10 M€ sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 2 M€ sur les créances douteuses compromises

Note 35 : Résultat net sur actifs immobilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-	(1)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	(1)
Reprises des dépréciations	39	5
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	39	5
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	39	4
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	39	4
Plus-values de cession réalisées	8	211
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (1)	8	211
Moins-values de cession réalisées	(37)	(2)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(37)	(2)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cession	(29)	209
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(29)	209
Solde en perte ou en bénéfice	10	213
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession	6	3
Moins-values de cession	-	(1)
Solde en perte ou en bénéfice	6	2
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	16	215

Note 36 : Charges et produits exceptionnels

LCL n'a pas comptabilisé d'opérations en résultat exceptionnel sur l'exercice 2017.

Note 37 : Événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation

Pas d'événements significatifs intervenus après la clôture.

Note 38 : Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, propose d'affecter le résultat en "report à nouveau", soit 452 682 955,59 euros.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution €	Dividende net par action €	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1)
2014	356 507 037	506 239 992,54	1,42	506 239 992,54
2015	356 507 037	474 154 359,21	1,33	474 154 359,21
2016	356 507 037	185 383 659,24	0,52	185 383 659,24

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

Note 39 : Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs

LCL ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 40 : Publicité des honoraires des commissaires aux comptes

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de LCL.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2017 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2017				2016			
	PWC	%	Mazars	%	PWC	%	Mazars	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	498	91%	455	100%	344	95%	344	100%
Services autres que la certification des comptes	47	9%			20	5%		
TOTAL	545	100%	455	100%	364	100%	344	100%

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

CREDIT LYONNAIS
Société anonyme au capital de 1 847 860 375 €
Siège social : 18, rue de la République - 69002 LYON
Siège central : 20, avenue de Paris - 94811 VILLEJUIF
SIREN : 954 509 741 R.C.S. Lyon

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 7 MAI 2018**

--oOo--

L'an deux mille dix-huit, le sept mai, à 14 h 30, les actionnaires du Crédit Lyonnais (ci-après « **LCL** » ou la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire dans les locaux de LCL, 20 avenue de Paris à Villejuif (94811), sur la convocation qui leur a été faite dans le délai légal par le conseil d'administration, par courrier électronique selon les modalités prévues à l'article R. 225-63 du code de commerce.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque actionnaire, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

* * *

L'assemblée est présidée par M. Philippe Brassac, Président du conseil d'administration.

.../...

Il propose de constituer le bureau et appelle pour l'assister comme scrutateur Mme Nicole Gourmelon, représentant Sacam Développement, actionnaire du Crédit Lyonnais.

.../...

Le bureau désigne M. Michel Mathieu, Directeur général, pour remplir les fonctions de secrétaire.

.....

Le Président indique que tous les documents qui, en application des dispositions légales ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires ou leur être adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

Il rappelle que le quorum nécessaire à la validité de l'assemblée générale est de 71 301 408 actions (1/5) lorsqu'elle se tient à titre ordinaire et de 89 126 760 actions (1/4) lorsqu'elle se tient à titre extraordinaire.

Le bureau constate que les actionnaires, présents ou représentés en ouverture de cette assemblée, disposent de 356 507 037 actions, soit 100 % des actions, représentant 356 507 037 voix. Aucun actionnaire n'a voté par correspondance. Le quorum est ainsi atteint puisque sont présents et représentés plus d'un cinquième des actionnaires pour l'assemblée à titre ordinaire et plus d'un quart pour l'assemblée à titre extraordinaire ; l'assemblée peut donc valablement délibérer.

.....

Le Président précise que les résolutions sur lesquelles les actionnaires sont appelés à délibérer leur sont soumises par le conseil d'administration.

.....

▪ **Résolutions à titre ordinaire**

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2017)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes, et conformément aux propositions du Conseil d'administration, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 452 682 955,59 euros.

Elle approuve également, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts (ci-après « CGI »), le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI non déductibles des résultats imposables, qui s'élèvent à la somme de 376 399 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que celui de l'impôt supporté par la Société du fait de la non-déductibilité, soit 167 234 euros.

Pour : 356 507 037 voix, soit 100%
La résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du rapport du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, et conformément aux propositions du Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net part du Groupe de 374 927 000,00 euros.

Pour : 356 507 037 voix, soit 100%
La résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la totalité du résultat en « report à nouveau », soit 452 682 955,59 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 65-566 du 12 juillet 1965 et de l'article 243 bis du CGI, les dividendes au titre des trois (3) derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution	Dividende net par action	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (1)
2014	356 507 037	506 239 992,54 €	1,42 €	506 239 992,54 €
2015	356 507 037	474 154 359,21 €	1,33 €	474 154 359,21 €
2016	356 507 037	185 383 659,24 €	0,52 €	185 383 659,24 €

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

Pour : 356 507 037 voix, soit 100%
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le 9 mai 2018



Mireille GERARD
Secrétaire du Conseil d'administration

LCL

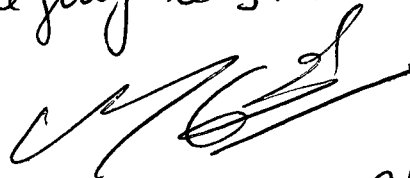
**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

CERTIFIÉ CONFORME

**Le Secrétaire du
Conseil d'Administration**

Villejuif le 9 mai 2018



Mireille GERARD

PricewaterhouseCoopers Audit
63 RUE DE VILLIER
92208 NEUILLY-SUR-SEINE

Mazars
61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
LCL
18 rue de la République
69002 Lyon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LCL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

LCL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Identification et évaluation du risque de crédit : dépréciations sur base individuelle

 Risque identifié	 Notre réponse
LCL constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de certains de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Les pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, comme exposé dans la note 1.1 de l'annexe. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la Direction est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement et les délais associés. Nous avons considéré que le provisionnement du risque de crédit avéré constituait un point clé de l'audit en raison de la sensibilité des dépréciations comptabilisées par LCL aux hypothèses retenues par la Direction pour la détermination des flux futurs recouvrables et de la valeur des garanties associées. <i>Au 31 décembre 2017, les encours douteux s'élèvent à 2 118 M€ et sont dépréciés à hauteur de 1 088 M€, ainsi que détaillé dans les notes 3.3 de l'annexe.</i>	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par la Direction pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en œuvre par LCL tout au long du processus pour la revue annuelle des portefeuilles (financements aux entreprises), la mise à jour des notations de crédit et la gouvernance autour des modèles de notation ou de provisionnement. Nous avons également : - Pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés de LCL en charge du suivi des risques, - Apprécié le bien-fondé des hypothèses utilisées par la Direction, notamment pour la détermination des flux futurs de recouvrement estimés, sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré, - Vérifié de la correcte comptabilisation des dépréciations sur l'échantillon de dossier de crédit testé. Pour certains encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, qui sont dépréciées sur base statistique : - Nous avons effectué une revue critique, au regard des normes comptables applicables, des évolutions méthodologiques et hypothèses prises pour la modélisation, - Nous avons identifié les encours douteux, testé par sondage les taux de provisionnement appliqués et nous nous sommes assurés du correct déversement en comptabilité.

LCL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Identification et évaluation du risque de crédit : dépréciations sur base collective et sectorielle



Risque identifié



Notre réponse

LCL constitue des dépréciations sur bases collectives sur des encours non dépréciés individuellement. Ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais dont la notation interne est dégradée.

Ces dépréciations sont déterminées, selon des modèles Bâlois, sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle à l'aide de modèles internes. Plus spécifiquement les dépréciations sectorielles sont ajustées par la Direction de LCL sur la base de différents scénarii de dégradation de la notation des contreparties issues des modèles Bâlois, tel que décrit dans les notes 1.1 de l'annexe.

Eu égard à la complexité des modèles développés, aux jugements d'experts retenus pour l'évaluation des dépréciations sectorielles, nous avons considéré que l'estimation des dépréciations collectives et sectorielles de LCL constituait un point clé de l'audit.

Au 31 décembre 2017, le montant des dépréciations collectives et sectorielles s'élève à 352M€ comme indiqué dans les notes 14 de l'annexe.

Nous avons examiné le dispositif mis en place par LCL pour identifier les créances ou encours à déprécier sur base collective sur les différents portefeuilles d'encours.

Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en œuvre par LCL tout au long du processus pour la revue annuelle des portefeuilles (financements aux entreprises), la mise à jour des notations de crédit et la gouvernance autour des modèles de notation ou de provisionnement.

Nous avons également :

- Effectué une revue critique, au regard des normes comptables applicables, des évolutions méthodologiques et hypothèses prises pour la modélisation,
- Effectué une revue critique et testé les contrôles sur la qualité des données et les traitements opérés,
- Spécifiquement pour les dépréciations sectorielles, examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour les principales filières, sur la base de la documentation qui nous a été communiquée.
- Testé le correct déversement des données en comptabilité

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

LCL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LCL par votre Assemblée Générale du 31 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers et du 30 avril 2004 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la 23^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 14^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

LCL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

LCL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

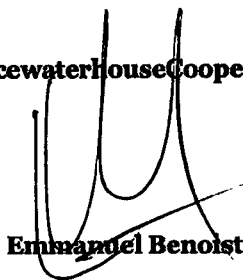
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 21 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Emmanuel Benoit

Mazars

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' followed by 'rown'.

Matthew Brown